

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-413166

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	10.006	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	CHAMNOU NE HASSAN
Nom & Prénom :			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 0660991218 Total des frais engagés : 564,90 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
<p style="text-align: center;"><i>Dr. BENKADDOUR Brahim Spécialiste en Médecin de Sport Urgentiste Oxyologue CHP de Berrechid INPE: 061011516</i></p>			
Date de consultation : 15/11/19 Age:			
Nom et prénom du malade :			
<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Allalouni Ameur			
Nature de la maladie : Cm d'osth + fièvre			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : CASA Le : 21/11/2019			
Signature de l'adhérent(e) : <i>Allalouni Ameur</i>			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/11/19	1	6		<i>Dr. BENKADDOUR Brahim Urgentiste en Médecin d'Oxygénologie CHP de Beni M'hamed INPE: 0610115151</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AL HAKIM Dr. ABDELLAOUCHRA 100, Rue Argel 64/100 Lot. Sekelia Oujda CASABLANCA - Tel : 0522 90 71 50</i>	15/11/19	564,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXECUTION []
				FIN D'EXECUTION []
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX []
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B B	MONTANTS DES SOINS []
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXECUTION []

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Date: 15/11/19

ORDONNANCE

M. Allizouai Amine
64,10

- Aximycine 1g (SV)

29,90 1g x 6

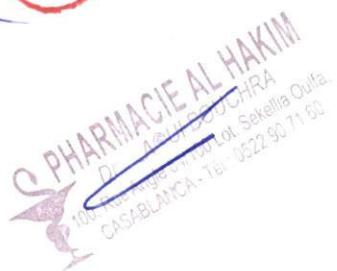
- Fitorase 200 mg (SV)

297,00 100x3

- Syn Rizostat turbulentes (SV)
102,00 cutane

- Auler 2 (SV) m

21,80 - Bon favel (SV)



الدكتور بنقدور إبراهيم
Dr. BENKADDOUR Brahim
Spécialiste en Médecin de Sport
Urgentiste Oxylogique
CHP de Berrechid
INPE: 061011516

564,90

AXIMYCINE®

14 comprimés dispersibles

BPV 64DH10

LOT 930074
EXP 05/2021

et Boîte de 6

FORMES ET PRÉSENTATIONS

Comprimés dispersibles à 1 g

Comprimés dispersibles à 500 mg

Comprimés dispersibles à 250 mg

Gélules à 500 mg

Granulé à 250 mg

Poudre pour suspension à 250 mg

Injectable à 250 mg, 500 mg

Injectable à 1 g

COMPOSITION

Comprimés dispersibles à 1 g

Amoxicilline 1.000 g (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p 1 comprimé

Comprimés dispersibles à 500 mg

Amoxicilline 500 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p 1 comprimé

Comprimés dispersibles à 250 mg

Amoxicilline 250 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p 1 comprimé

Gélules

Amoxicilline 500 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p 1 gélule

Granulé

Amoxicilline 250 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p 1 sachet

Poudre pour suspension à 250 mg / 5 ml sans sucre

Amoxicilline 250 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p une cuillère-mesure de 5 ml de suspension reconstituée

Poudre pour suspension à 500 mg / 5 ml sans sucre

Amoxicilline 500 mg (sous forme de trihydrate)

Excipient q.s.p une cuillère-mesure de 5 ml de suspension reconstituée

Injectable

Amoxicilline (sous forme de sel de sodium) :

- Flacon de poudre dosé à 1000 mg + ampoule de 5 ml de solvant I.M. à base d'alcool benzylique 3%

- Flacon de poudre dosé à 500 mg + ampoule de 5 ml de solvant I.M. à base d'alcool benzylique 3%

- Flacon de poudre dosé à 250 mg + ampoule de solvant eau ppi 3 ml

PHARMACODYNAMIE

L'amoxicilline est un antibiotique de la famille des bétalactamines du groupe des aminopénicillines (Pénicilline A). Sa stabilité en milieu acide et son absorption digestive rapide et complète rendent son administration orale plus avantageuse par rapport aux ampicillines.

L'amoxicilline présente en plus du spectre de la pénicilline G, une activité propre vis-à-vis de certaines bactéries à gram négatif en raison d'une meilleure pénétration. Elle a un effet bactéricide.

- Pneumocoques, streptocistes, listeria monocytogenes, streptococciques, entérocoques

- Meningocoques, gonocoques, colibacilles, protéus mirabilis, salmonelles, Helicobacter pylori, vibrio cholerae, bordetella pertussis, haemophilus influenzae, E. coli, shigelles

PHARMACOCINÉTIQUE

- Les concentrations sériques sont variables selon la voie d'administration.

L'amoxicilline a une meilleure résorption que l'ampicilline.

Le coefficient d'absorption digestive est de 90%. Son absorption au niveau du duodénum n'est pas modifiée par le contenu gastrique.

Le pic sérique est atteint en 1h30 à 2h ; pour une dose orale de 500 mg, il est de 7 à 10 µg/ml, et de 13 à 15 µg/ml pour une prise de 1 g.

Le pic sérique est plus précoce par voie I.M. puisqu'il l'atteint en 30 mn à 1h.

- La demi-vie de l'élimination d'Amoxicilline est de 60 mn.

- La liaison aux protéines sériques est de 17%.

- L'amoxicilline diffuse dans tous les tissus et milieux biologiques : ceci pourrait être lié à un coefficient de liaison protéique peu élevé (17%).

L'amoxicilline est présente aux taux thérapeutiques dans : le tissu lymphatique, L.C.R., les produits de sécrétions bronchiques, la salive, les larmes, la sueur, le tissu amygdalien, l'oreille, l'os.

L'amoxicilline traverse la barrière placentaire, gagne la circulation foetale et se concentre dans le liquide amniotique. Elle passe dans le lait maternel.

- Excrétion : l'élimination fait essentiellement par voie urinaire ; 68% de la dose injectée par voie I.V. sont retrouvés dans les urines de 24 heures.

L'élimination biliaire est de 5 à 10 %

La fraction non absorbée est éliminée par voie intestinale sous forme inactivée.

INDICATIONS

Elles procèdent de l'activité antibactérienne et des caractéristiques pharmacologiques de la molécule :

- En traitement initial des :

- Pneumopathies aiguës ;

- Surinfections de bronchites aiguës et exacerbation de bronchites chroniques ;

- Infections ORL (otite, sinusite, angine) et stomatologiques ;

21.90

l'infection ;

• En traitement des relais de la voie injectable

• En traitement prophylactique de l'endocardite bactérienne.

MODE D'EMPLOI ET POSOLOGIE

• La voie orale : est réservée aux infections de gravité moyenne à des pos-

- de 1,5 à 2 g/j en 2 à 3 administrations quotidiennes chez l'adulte

- de 50 à 100 mg/kg/j en 3 prises chez l'enfant

Cas particuliers :

- Pneumopathies aiguës : 3 g/24 h, soit 1 g toutes les 8 heures pendant 8 j.

- Maladie de Lyme : 4 g/24 h, soit 1 g toutes les 6 heures

- Endocardites et septicémies (relai de la forme injectable) : 4 g à 6 g/24 h

• La voie parentérale : est réservée aux infections sévères et aux traitements

- chez l'adulte : 6 à 12 g/j

- chez l'enfant : 200 à 300 mg/kg/j

- chez le nouveau-né : 100 mg/kg/j

Les doses seront fractionnées en 3 à 6 fois].

Ces posologies doivent être réduites en cas d'insuffisance rénale en diminuant de moitié les doses

10 à 15 ml/min et en effectuant des dosages sériques lorsque de fortes posologies sont nécessaires

La forme comprimé dispersible à 1 g est réservée à l'adulte. Les comprimés peuvent être avalés tels quels ou en suspension dans 1/2 verre d'eau.

Préparation de la suspension :

Ajouter de l'eau minérale non gazeuse ou de l'eau bouillie refroidie jusqu'au trait de jauge. Agiter, ce qui dégaze le jus.

La suspension reconstituée doit être conservée au réfrigérateur (entre +2°C et +8°C).

Elle est stable jusqu'à 14 jours de conservation à +8°C.

Agiter avant chaque utilisation.

CONTRE INDICATIONS

L'amoxicilline est contre indiquée chez les malades allergiques aux bêta-lactamines, lors de la mononucléose infectieuse en raison de la fréquence élevée d'urticaire cutanée.

INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES

Les inhibiteurs de la synthèse de l'acide uridylique tel l'allopurinol sont susceptibles d'accroître les risques de réactions cutanées et cette association doit être déconseillée.

Examens paracliniques :

À de très fortes concentrations l'amoxicilline tend à :

- Diminuer les résultats des dosages de la glycémie

- Interférer dans les déterminations du taux des protides totaux du serum par réaction colorimétrique

EFFETS INDESIRABLES

- Erupcions cutanées maculo-papulaires précoces et transitoires

- Nausées, vomissements, diarrhées

- L'augmentation des transaminases serait en relation avec le mode d'administration (voie I.M.)

EXCIPIENTS A EFFET NOTOIRE

Comprimés dispersibles 1 g : 0,72 mg de sodium par comprimé

Comprimés dispersibles 500 mg : 0,36 mg de sodium par comprimé

Comprimés dispersibles 250 mg : 0,18 mg de sodium par comprimé

Granulé : saccharose 1,730 g par sachet

Poudre pour suspension : aspartam

Ceci est un médicament

Un médicament n'est pas un produit comme les autres

Il vous concerne, vous et votre santé

Le médicament est un produit actif

Une longue recherche a permis de découvrir son activité mais son absorption n'est pas toujours sans danger

Il ne faut jamais abuser des médicaments

Il ne faut utiliser les médicaments qu'à bon escient

Utilisez les médicaments prescrits comme vous le conseille votre médecin

Il sait quels sont les médicaments dont vous avez besoin

Exécutez exactement les prescriptions de son ordonnance : suivez le traitement prescrit, ne l'interrompez pas, ne le reprenez pas de votre seule initiative

Votre pharmacien connaît les médicaments : suivez ses conseils

Il ne s'agit pas pour vous de prendre des médicaments en quantité importante

Il s'agit pour vous de prendre les médicaments dont vous avez besoin

Il s'agit pour vous de prendre les médicaments dont vous avez besoin

NE LAISSEZ PAS LES MEDICAMENTAUX A LA PORTEE DES ENFANTS

Laboratoires de Produits Pharmaceutiques d'Afrique du Nord
LAPROPHAN S.A. 21, Rue des Oudaya - Casablanca

100401F56049P131101

Lot :
À consommer
avant le :
10/2020
et de

170575

10/2020

SYNTHEMEDIC

22-24 Rue Zoubir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.V: 297.00

LOT: 18133

PER: 12-2020

PPU: 102.00 DH